

Message de la préfecture de Haute-Saône.

OBJET : Ouverture de la vaccination samedi 24 avril pour les professionnels prioritaires de plus de 55 ans (liste élargie)

Bonjour,

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis d'injecter une première dose de vaccin à plus de 40.000 personnes en Haute-Saône, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie. Afin de poursuivre l'accélération, le Gouvernement a ouvert depuis le début de la semaine la vaccination en ville aux personnes âgées de plus de 55 ans, avec ou sans facteurs de comorbidités.

Dans le respect de cette stratégie vaccinale et conformément aux annonces du Premier ministre, la vaccination de certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus est maintenant ouverte ce week-end, en leur consacrant des plages horaires dédiées dans des centres de vaccination.

Cette liste a été élargie aux personnels techniques des collectivités territoriales de plus de 55 ans intervenant dans les établissements scolaires et aux agents de surveillance des douanes de plus de 55 ans.

Sont ainsi éligibles à ce dispositif lorsqu'ils ont plus de 55 ans :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées ;
- les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ;
- les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ;
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ;
- les gendarmes ;
- les surveillants pénitentiaires ;
- les personnels techniques des collectivités territoriales intervenant dans les établissements scolaires ;
- les agents de surveillance des douanes ;
- les conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- les conducteurs et livreurs sur courte distance ;
- les conducteurs routiers ;
- les chauffeurs de taxi et de VTC ;
- les contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains) ;
- les agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets ;
- les agents de gardiennage et de sécurité ;
- les salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries ;

les salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande ;
les professionnels des pompes funèbres.

Le centre de vaccination de Vesoul, situé Salle Alain Parisot, place Pierre Renet, accueillera les professionnels samedi 24 avril 2021 de 10H à 16H. Les patients seront reçus sur rendez-vous, à prendre préalablement sur Doctolib à l'adresse : <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/vesoul/centre-de-vaccination-covid-19-de-vesoul-reserve-aux-professionnels>

Le vaccin proposé sera de l'AstraZeneca.

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ces professionnels sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par Pfizer et Moderna.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir en informer les personnels éligibles parmi vos effectifs.

Restant à votre entière disposition,

Cordialement